



ΛUX SALARIÉS RATP

CONCERTATION SUR LA PORTABILITÉ DES DROITS DU RÉGIME SPÉCIAL

Protégeons nos acquis durant l'ouverture à la concurrence!

Afin de **garantir nos droits**, la **CFDT s'engage activement**Dans la concertation sur la continuité du régime spécial de retraite.

Nos revendications principales:

- Maintien intégral du régime spécial de retraite pour les salariés transférés.
- ✓ Transparence sur le calcul des cotisations et des pensions avec des simulations concrètes.
- ✔ Prise en compte des primes dans les cotisations et la liquidation de la pension.
- Mécanisme d'actualisation des plafonds de primes pour éviter une baisse de la rémunération réelle.
- Clarification sur les exonérations des primes soumises à d'autres dispositifs.
- Reconnaissance et équivalence des métiers dans les nouvelles conventions collectives.
- Mise en place d'une instance de recours amiable pour prévenir les litiges sur la classification des emplois.
- Révision obligatoire des listes d'équivalence en cas de modification des classifications de branche.
- Calcul juste des majorations collectives de pénibilité pour mieux prendre en compte l'ensemble des primes perçues.
- ✓ Harmonisation du coefficient de majoration des indemnités de nuit pour éviter les pertes financières.

Nous continuons à défendre vos droits et à exiger des garanties claires et précises pour l'avenir

Après la réunion plénière, la CFDT a rencontré le ministère pour expliquer plus précisément ses revendications qui ont été prises en compte.



Ensemble pour faire entendre notre voix et protéger nos acquis !



Votre Equipe CFDT-RATP